





Guide du logement à destination des entreprises intervenant sur le chantier ITER

Juin 2012

Siège Social

13 rue Martin Bernard 75 013 PARIS Tél : 01.53.62.70.00

Fax: 01.53.62.24.45

SEMAPHORES, une société du Groupe ALPHA www.semaphores.fr

# SOMMAIRE

Objectif du guide	3
ITER un projet exceptionnel	5
Le territoire d'accueil du Chantier Iter	6
Mobiliser le parc locatif existant	10
Mobiliser les parcs de logements touristiques	11
ITER et son territoire : les projets privés et publics d'accueil des salariés de chantier	12
Projet « clés en main » de grande voire très grande capacité	17
Château-Arnoux, Camping les Salettes (779 places)	
Projets nécessitant un investissement « en nature »	21
<ul> <li>Quinson, Aire de Camping-Car (50 places)</li> <li>Manosque, Camping municipal (60 places)</li> <li>Corbières, Terrain de foot (120 places)</li> <li>Le-Puy-Sainte-Réparade, Camping municipal (100 places)</li> <li>Saint-Paul-Les-Durance, Installation d'Algecos (120 places)</li> <li>Saint-Paul-Les-Durance, Le Castellet (100 places)</li> <li>Jouques, Logis d'Anne - ZAE (à préciser)</li> <li>Pertuis, Quartier Gare (160 places)</li> </ul>	
Projets nécessitant une contribution financière (investissement ou fonctionnement)	39
<ul> <li>Manosque, Auberge de jeunesse (40 places)</li> <li>Manosque, Maison du travail (à préciser)</li> <li>Volx, Camping municipal et GCU (90 places)</li> <li>La Brillanne, ZAD des Ferrayes (200 places)</li> <li>Aix-en-Provence, Foyer des Abeilles (60 places)</li> <li>Saint-Paul-Les-Durance, ZAC Les Lauves (100places)</li> <li>Montmeyan, Colonie de vacances (200 places)</li> <li>Pertuis, Logements étudiants (30 places)</li> <li>Pertuis, Foyer des jeunes travailleurs (20 à 40 places)</li> </ul>	
Le cadre réglementaire français	59

#### Objectif du guide

# Ce guide a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur recherche de solutions d'hébergement pour leurs salariés.

L'ampleur et la singularité du Projet ITER nécessite la mise en place d'une organisation adaptée de l'offre de logements pour les salariés du chantier ITER. Il accueillera plus de 3 000 salariés simultanément, de 2014 à 2017. Parmi ces salariés, 1 500 à 2 000 seront en recherche d'une solution d'hébergement à proximité du site du chantier et pour des durées très variables. L'AIF souhaite aujourd'hui organiser et faciliter l'accès aux logements des entreprises françaises et étrangères et répondre à leurs besoins. Pour cela, l'AIF a décidé de mettre en place, avec l'accord et le soutien des maîtres d'ouvrage du site de construction à savoir Iter Organization et Fusion For Energy, un dispositif, divisé en deux phases :

- l'accompagnement à la recherche de logements des salariés par des agences de relocation (opérationnelles dès 2012) ;
- et une étude opérationnelle visant à faire l'inventaire des solutions d'hébergements dans une isochrone de 30 minutes autour du chantier ITER. Cette étude a démarré en juillet 2011 et s'est terminée en juin 2012

Pour la réalisation de l'étude, une démarche de concertation a été lancée : l'ensemble des collectivités concernées, communes, intercommunalités et Conseils généraux ont été rencontrés afin de faire l'inventaire des potentialités d'hébergement. Les services de l'Etat (DREAL et DDT) sous l'autorité du SGAR ont été associés afin d'analyser la faisabilité administrative de chaque projet, de définir leur calendrier de réalisation et lorsque cela était possible d'en évaluer le coût.

Parallèlement, les entreprises et les consortiums présélectionnés dans le cadre des appels d'offre lancés par Fusion For Energy, ont été contactés et des questionnaires puis des rencontres ont permis de qualifier et d'affiner la demande en hébergements.

Il est important de noter que l'hébergement des salariés « grands déplacés » est, en France, de la responsabilité entière de l'employeur et qu'il doit trouver des solutions ou donner les moyens suffisants à ses salariés pour qu'ils puissent être hébergés dans des conditions conformes au droit français.

Ainsi, ce guide est l'un des résultats de l'étude. Il a pour ambition d'aider les entreprises, d'une part à prendre connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, de les informer sur la situation du territoire en matière de logements et d'hébergements (actuellement en nombre insuffisant pour absorber dans de bonnes conditions cet afflux de demandes), et d'autre part de les guider dans le choix des solutions les plus adaptées.

Il se compose des parties suivantes :

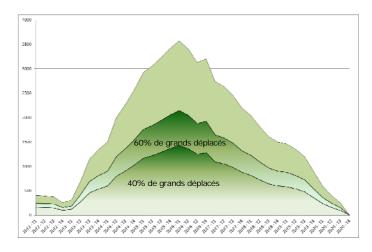
- une information générale du Projet ITER et de son territoire ;
- différentes solutions d'hébergements existantes ;
- des solutions d'hébergements potentielles avec des fiches projets contenant des informations pratiques pour leur mise en œuvre.

#### ITER un projet exceptionnel

Le chantier ITER est un chantier exceptionnel, sans équivalent en Europe.

# Un projet exceptionnel par son envergure

- Plus de 3 000 salariés sont attendus sur le site à partir de 2014.
- → 1 500 à 2 000 d'entre eux vont être à la recherche d'un hébergement pendant une durée de trois ans.



# Un projet exceptionnel par sa durée

Source: ITER Organization, Mai 2012

# Un projet exceptionnel dans son organisation

- L'ensemble du chantier se déroule sur 10 ans.
- ➡ II sera suivi de 20 ans d'exploitation.

# Un projet exceptionnel dans sa réalisation

- Un projet international associant 7 partenaires.
- → Une multiplicité de maîtres d'ouvrage : IO, Agences Domestiques dont F4E.
- Une très grande diversité de prestataires, d'origines différentes et ayant des organisations, des habitudes et des attentes très différentes par rapport à l'hébergement.

#### Le territoire d'accueil du Chantier ITER

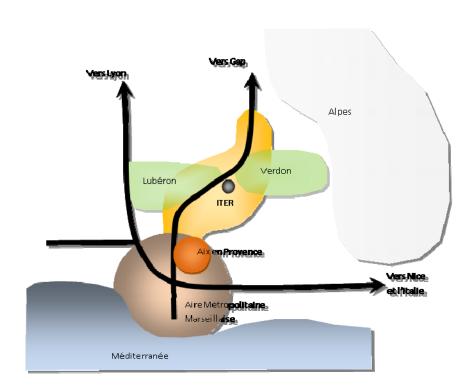
#### Un territoire très attractif:

Le chantier ITER se situe au cœur de la Provence, dans le Sud Est de la France. C'est une région qui connait un très fort développement urbain et une attractivité touristique internationale, aussi bien pour son littoral méditerranéen, ses montagnes (les Alpes du Sud) que pour le caractère de ses villes et villages de « l'arrière-pays ».

Le chantier ITER se situe dans la Vallée de la Durance, sur l'axe qui relie mer et montagnes. Il borde deux parcs naturels régionaux (Le Luberon et le Verdon) et se situe à moins d'une demi-heure de voiture d'Aix-en-Provence, ville d'art et de culture dynamique qui participe à l'essor de l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

C'est donc un territoire très attractif, disposant de qualités naturelles et patrimoniales exceptionnelles sur lequel s'exercent de multiples pressions.





Il demeure un territoire à dominante rurale, à forte activité touristique, au sein duquel l'offre de logement et d'hébergement n'est pas préparée à l'accueil d'un afflux aussi important de population temporaire.

En plus de la ville d'Aix-en-Provence, ce territoire s'articule autour de deux villes moyennes, Manosque et Pertuis (15 à 20 000 habitants), de petites villes au Nord d'Aix-en-Provence (Venelles, Meyrargues, Peyrolles, Jouques (2 à 4000 habitants) et d'un ensemble de villages au caractère traditionnel.

Ce territoire se situe par ailleurs à la limite de quatre départements, unités administratives de base de l'organisation territoriale française.



## Le territoire ITER



#### Un marché immobilier tendu

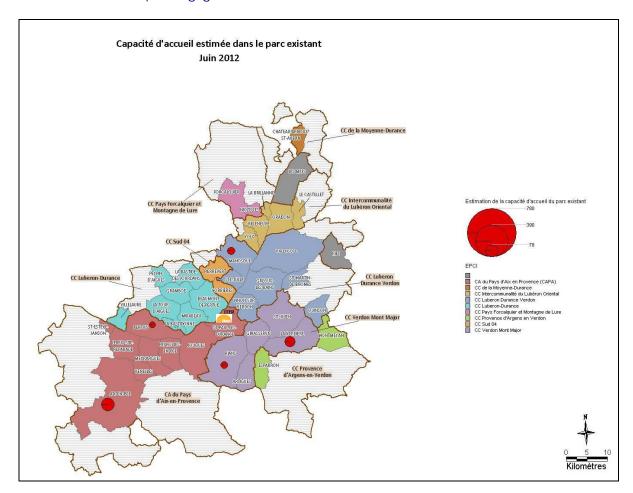
De par l'attractivité du territoire, les marchés immobiliers sont relativement tendus, même si des différences importantes existent en son sein.

• Exemple de prix dans les différents secteurs en € /mois.

Secteur de :	Temps d'accès au chantier	Studio	T2	T3	T4	T5
MANOSQUE	20	350 à 410	447 à 530	490 à 900	650 à 915	
AIX-EN-PROVENCE	29	400 à 795	550 à 1400	800 à 1500	950 à 1450	1450 à 2100
HAUT VAR	20	310 à 450	372 à 550	550	800	700
PERTUIS	22	358 à 600	460 à 680	650 à 808	700 900	

(Source : Enquête Sémaphores, 2011)

• Des potentialités locatives à Aix-en-Provence, Manosque, Pertuis et le Haut var et une offre diffuse à ne pas négliger.

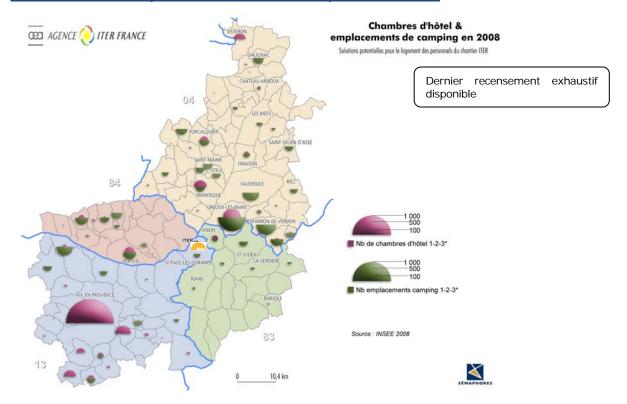


Les principales villes sont celles qui disposent du parc locatif le plus important et au sein duquel des solutions peuvent être trouvées : Aix-en-Provence, Manosque et Pertuis, peuvent présenter ainsi des pistes d'hébergement intéressantes.

La zone du Haut Var représente également des potentiels intéressants. Les communes de La Verdière et Rians disposent ainsi d'un parc de logements vacants, en bon état qui pourrait participer à l'hébergement de salariés.

Des offres locatives peuvent, par ailleurs, exister ponctuellement sur l'ensemble du territoire. Ces offres sont changeantes et évolutives.

#### Une offre meublée importante à vocation touristique et saisonnière



De par sa vocation touristique le territoire dispose d'une offre importante en hôtellerie, campings équipés de mobil homes et meublés de tourisme (résidences de tourisme, gîtes et chambres d'hôtes). A l'exception d'Aix-en-Provence et de Gréoux-les-Bains, la fréquentation est extrêmement saisonnière et se concentre sur les mois de juin à septembre. Pendant cette période estivale, les prix de location peuvent être multipliés par quatre.

Gréoux-les-Bains est une station thermale importante. Elle fonctionne du mois de mars à décembre et l'offre de meublés touristiques, si elle est plus importante, connaît une disponibilité beaucoup plus faible que sur le reste du territoire.

# <u>Un territoire en construction : des projets d'opérations neuves mobilisables à moyen terme qui seront</u> commercialisés au cours du chantier

Ce territoire connaît par ailleurs un développement urbain important, sous la poussée du dynamisme économique d'Aix-en-Provence et de l'influence du projet ITER.

De nombreuses communes se sont engagées dans des programmes de développement urbain. Ces projets sont à des stades d'avancement très variés. Des programmes de logements neufs seront livrés prochainement ou dans les années à venir à Manosque, Pierrevert, Volx, Château-Arnoux ou encore Aix-en-Provence.

#### Des potentiels de réhabilitation

De nombreux villages, voire des villes plus importantes, disposent d'un parc de logements anciens, vacants, le plus souvent en mauvais état. Ils correspondent à des petits logements anciens des centres villes longtemps délaissés en raison de la complexité et du coût de leur modernisation. Les communes de Pertuis et de Manosque se sont engagées (ou sont sur le point de s'engager) dans des programmes d'aide aux propriétaires pour la rénovation de leurs logements avec le soutien de l'Etat.

#### Un marché locatif néanmoins insuffisant pour accueillir l'ensemble des salariés du chantier

Dans tous les cas de figure le parc de logement existant semble très insuffisant pour répondre à la totalité des besoins des entreprises.

#### Mobiliser le parc locatif existant

#### **Trois Agences de relocation partenaires**

Afin de faciliter la mobilisation des parcs locatifs existants, l'Agence Iter France et le Welcome Office for International Companies (WOIC) ont sélectionné trois agences de relocation dont la mission est d'accompagner les entreprises dans la recherche de logements.

Ces agences s'appuient sur la base de données constituée par le cabinet Sémaphores à l'occasion de l'étude. Elles sont chargées de la compléter et de la mettre à jour.

#### Les trois agences sélectionnées :

<u>Interdean</u>: Amélie Wilcken: +33 4 4297 5330 - +33 6 60 92 67 43 - http://www.interdean.com

CSE Mobilité: Kristina Dargagnon: +33 4 4297 5630 - http://www.csemobilité.com

The Provence: Laurence Claisse-Ebbo: +33 6 13 84 87 57 - http://www.the-provence.com

Elles ont pour vocation de mettre en place une offre de services à destination des entreprises intéressées.

Elles ont obligation de:

- répondre aux sollicitations des entreprises intervenant sur le chantier;
- définir leur offre de service qui restera à la charge des entreprises.

Elles proposent par ailleurs d'autres services de relocation (immigration, école...).

L'offre développée par chaque porteur de projet d'hébergement sera communiquée aux trois agences de relocation.

#### Pour faciliter la mobilisation des logements locatifs

Les propriétaires sont d'autant plus ouverts à la discussion (y compris sur les prix) que des garanties peuvent leur être accordées quant au paiement des loyers et des charges ainsi qu'à la restitution en état du bien loué.

# L'engagement de l'entreprise (voire du groupement d'entreprises) serait à même de faciliter grandement l'accès au logement locatif des salariés.

Deux types de garanties sont demandés :

- Les dépôts de garanties : ils sont généralement équivalents à un mois de loyer et peuvent atteindre 3 mois. Ils sont destinés à couvrir les frais de remise en état en cas de dégradation du logement. Ils sont totalement ou partiellement restitués (après état des lieux) à la fin du bail :
- Les cautions : elles ne peuvent être exigées mais demeurent une pratique extrêmement courante et souvent une condition d'entrée dans le logement. Elles engagent la personne signataire à payer le loyer et les charges en cas de défaillance du locataire en titre.

L'établissement d'un bail ou d'un contrat d'hébergement au nom de l'entreprise employeur peut également être rassurant pour un propriétaire.

#### Le cas particulier des logements sociaux

Des organismes publics ou privés sont chargés de construire et de gérer des logements à loyers modérés.

Les règles et les délais d'attributions de ces logements ne correspondent pas aux exigences habituelles des entreprises de chantier.

Toutefois les entreprises de droit français, cotisant à Action Logement (ex 1% logement), peuvent faire valoir des droits de réservation auprès de leur collecteur.

Les opérations de type foyers, correspondent davantage aux attentes des entreprises.

Elles proposent des logements meublés et des services (restauration). Il en existe un à Aix-en-Provence : Foyer des jeunes travailleurs des Milles : http://www.aljepa.fr/

Deux autres foyers en projet (Aix-en-Provence et Pertuis) seront à même d'accueillir des salariés si des entreprises en soutiennent la réalisation (cf. fiches pages : 51 et 57).



#### Mobiliser les parcs de logements touristiques

Les trois agences de relocation sont mobilisables aussi bien dans la recherche de logements locatifs privés que dans la recherche d'hébergements touristiques adaptés.

#### Les trois agences sélectionnées :

Interdean: Amélie Wilcken: +33 4 4297 5330 - +33 6 60 92 67 43 - http://www.interdean.com

<u>CSE Mobilité</u>: Kristina Dargagnon: +33 4 4297 5630 – http://www.csemobilité.com

The Provence: Laurence Claisse-Ebbo: +33 6 13 84 87 57 - http://www.the-provence.com

De nombreux hébergements sont proposés à la location à la semaine voire à la journée. Ils prennent différentes formes :

- Le parc hôtelier pour des courts séjours ;
- Les gîtes et chambres d'hôtes ;
- · Les campings ;
- Les meublés touristiques.

L'offre est le plus souvent dispersée dans les villages.

L'offre diffuse connait une activité très saisonnière (occupation 4 mois par an). Les locations à l'année sont possibles. Il n'est cependant pas rare de voir les prix multipliés par quatre pendant la saison estivale.

Les quatre Comités Départementaux du Tourisme couvrant le secteur ont tous mis en œuvre des centrales de réservation accessibles sur internet :

- Alpes de Haute provence : <a href="http://www.alpes-haute-provence.com/">http://www.alpes-haute-provence.com/</a>
- Bouches du Rhône : http://www.visitprovence.com/
- Var : <a href="http://www.visitvar.fr/provence-cote-azur/default.aspx">http://www.visitvar.fr/provence-cote-azur/default.aspx</a>
- Vaucluse : <a href="http://www.provenceguide.com/">http://www.provenceguide.com/</a>

D'autres centrales de réservation existent :

- Iter booking : <u>www.iterbooking.com</u>
- Office du tourisme d'Aix en Provence : <a href="http://www.aixenprovencetourism.com/">http://www.aixenprovencetourism.com/</a>

#### ITER et son territoire : les projets privés et publics d'accueil des salariés de chantier

Pour faire face à l'insuffisance du nombre de logements, l'Agence Iter France s'est engagée dans une démarche de recensement des projets auprès des communes, afin de garantir un accueil satisfaisant des entreprises et de leurs salariés.

#### **Des principes**

Plusieurs principes ont guidé la réalisation de ce recensement :

- des projets d'accueil des salariés qui s'insèrent dans des perspectives de développement des communes et intercommunalités. Autant que possible ont été privilégiés les projets qui pourraient à l'issu du chantier contribuer au développement des territoires : projets reconvertibles en équipement d'accueil touristiques ou contribuant à l'accueil des jeunes et des étudiants :
- L'engagement des entreprises dans la conduite et la gestion des projets d'hébergements reste une donnée essentielle. L'Agence Iter France anticipe les besoins, guide les entreprises, leur facilite la recherche de solutions mais ne se substitue pas à leur responsabilité en matière d'hébergement des salariés;
- L'organisation du transport des salariés vers le chantier est également une responsabilité de l'entreprise. Les installations du chantier ne permettent pas le stationnement de véhicules individuels pour chacun des 3 500 salariés attendus. Cette question est un corollaire important à la réflexion autour du logement.

#### **Des propositions**

Ce guide propose aux entreprises différentes pistes de solutions pour l'hébergement de leurs salariés.

Elles sont constituées par :

- Un projet de grande capacité (jusqu'à 800 personnes), « clés en main », porté par des opérateurs privés. Ce projet ne demande de la part des entreprises qu'un engagement sur le nombre et la durée des réservations. Il est conçu comme une structure d'accueil touristique (Mobil Home ou Habitation Légère de Loisir) et participera au développement touristique à terme;
- Des projets nécessitant de la part des entreprises un investissement « en nature » : le plus souvent la réalisation des travaux contre la mise à disposition du terrain ;
- Des projets nécessitant une contribution financière des entreprises (totale ou partielle).

La faisabilité de ces propositions a été vérifiée avec l'appui des services de l'Etat. Il subsiste, pour quelques-unes d'entre elles, des incertitudes ou des difficultés opérationnelles de mise en œuvre. Elles ont des horizons de mise en œuvre différents mais s'inscrivent toutes dans une temporalité compatible avec le déroulement du chantier.

Les projets répondent à une grande diversité de situation (concentration des salariés sur un seul site ou dispersion sur des sites plus petits, éloignement ou proximité du chantier, etc.).

#### Mode d'emploi des fiches projets

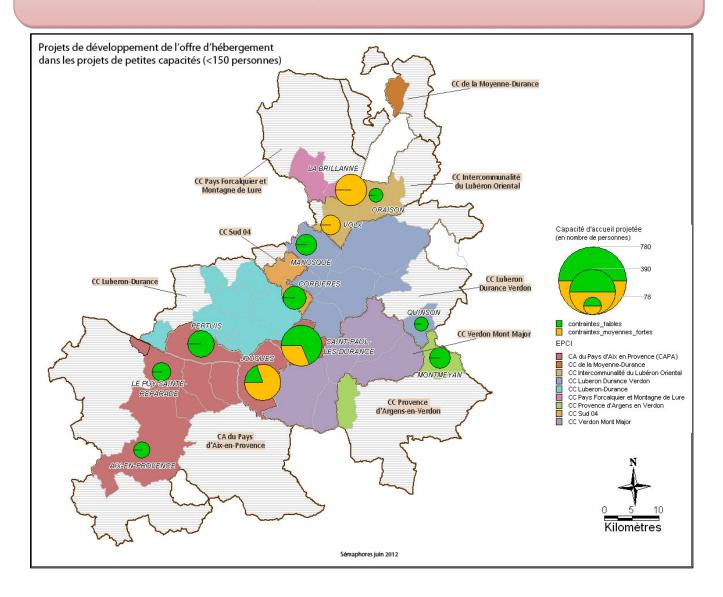
Chacune de ces propositions a fait l'objet d'une fiche de présentation synthétique.

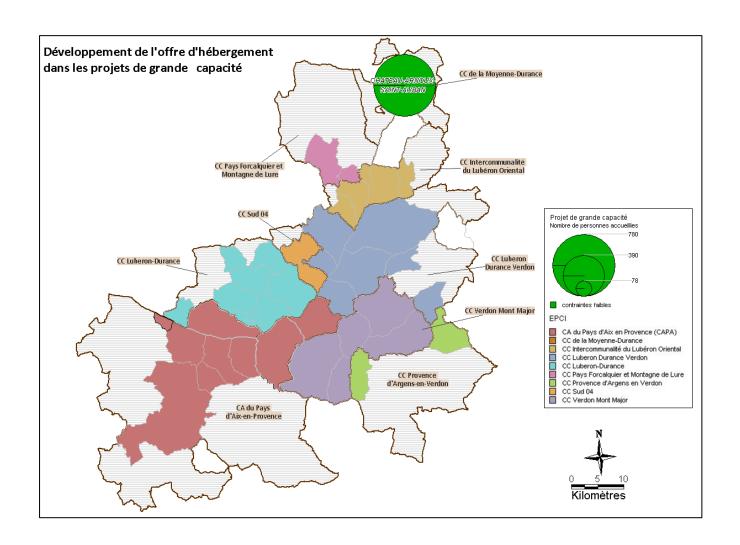
La fiche précise le type d'offre, sa capacité, son horizon de mise en œuvre, sa localisation (avec un temps d'accès au site du chantier en véhicule particulier), la proximité de services commerciaux ainsi que des éléments sur les dessertes en transport en commun.

Chaque fiche précise les contacts auprès desquels peuvent être engagées les discussions.

#### Il appartient aux entreprises :

- de sélectionner les projets qui répondent le mieux à leurs attentes selon un principe de réalité. L'éventail de choix sur ce territoire n'est pas extensible ;
- de se rapprocher des personnes-contacts et d'envisager avec elles dans quelles conditions pourraient être mis en œuvre ces projets.





	Projet "clés en main" de grande voire très grande capacité					
Dpt	Projet à développer	Capacité d'accueil du projet (personnes)	Difficultés de mise en œuvre			
04	Château Arnoux - Camping privé	779	Aucune - Projet de développement touristique			

	Projets nécessitant un investissement "en nature"					
Dpt	Projet	Capacité d'accueil du projet	Difficultés de mise en œuvre			
04	Quinson - aire de camping car	50	Distance à Cadarache			
04	Manosque - Camping municipal	60	Porteur de projet à définir			
04	Corbières - Mobil homes sur l'ancien terrain de foot	120	Mise à disposition du terrain si financement d'un nouveau terrain de football			
13	Le Puy Sainte Réparade - camping municipal	80	Réhabilitation lourde, financement, porteur de projet à définir			
13	Saint Paul Lez Durance - « base vie »	120	Aucune			
13	Saint Paul Lez Durance - Algecos sur le Castellet	100	Terrassement			
13	Jouques - Mobil homes sur une partie de la ZAE	200	Contraintes Natura 2000 et raccordement aux réseaux			
84	Pertuis - quartier gare	150	Capacité des réseaux en cours de vérification			

	Projets nécessitant une contribution financière (investissement ou fonctionnement)				
Dpt	Projet	Capacité d'accueil du projet	Difficultés de mise en œuvre		
04	Manoque -auberge de jeunesse	40	Coût et porteur de projet à définir		
04	Manosque - Maison du Travail	à déterminer	Projet émergent		
04	Volx - camping municipal en DSP	90	Attente de positionnement du futur gestionnaire		
04	La Brillanne - ZAD des Ferrayes	200	coût demandé pour la réalisation des réseaux		
13	Aix en Provence - Foyer des Abeilles	60	Plan de financement et réservation d'hébergement		
13	Saint Paul Lez Durance - Mobil homes sur la ZAC Les Lauves	100	Délai de mise en œuvre		
83	Montmeyan 1 - Colonie de vacances - bâtiments réhabilités	50	Aucune		
83	Montmeyan 2- Colonie de vacances- Bâtiments à rénover	50	Projet en cours de définition par le CG 83		
83	Montmeyan 3 - Pose de mobil homes sur du terrain de la colonie de vacances	100	Projet en cours de définition par le CG 83		
84	Pertuis - Logements étudiants	30	Contraintes PPRI, état du bâti en cours de vérification		
84	Pertuis - Foyer des jeunes Travailleurs	20	Financements et porteur de projet à définir		

Contraintes faibles	
Contraintes moyennes à fortes	

Projet « clés en main » de grande voire très grande capacité



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Camping les Salettes – Château Arnoux

Camping dédié aux salarié ITER

Château Arnoux

Communauté de Communes de Moyenne Durance

Etat des lieux	Aménagement d'un camping existant abandonné
Démarche à entreprendre	Privé

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet SARL Les Oliviers
Réservation de places par les entreprises sélectionnées
2013

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

59 km (au plus court)

#### Temps d'accès:

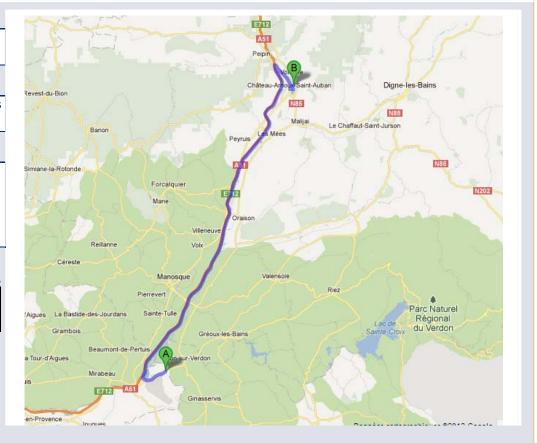
42 Minutes (au plus rapide – A51)

#### Adresse:

04160 Château Arnoux

#### Références cadastrales

000 AH 602



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

900 m

Desserte TC

Autocars + TER vers Marseille et Briançon (Gare de Saint Auban à 5 km)



#### **DESCRIPTION**

Nombre	de	logements	1	hébergements
total de l	'opé	ration		

770 00

Capacité d'hébergement mobilisable

779 personnes.

267 mobil-homes

pour ITER

La capacité finale du projet pourra être ramenée à la baisse notamment en raison des contraintes liées aux risques d'inondations.

Surface du terrain

≈ 4ha

Temporalité

6 mois après accord avec entreprise

Propriété

Commune. Location à SARL les Oliviers

Etat de viabilisation

Réseaux primaires à proximité

Niveau des démarches à entreprendre

Dépôt du permis d'aménager avril 2012 Modification du projet de règlement du PPRI

Contrainte

l'application de la Loi Montagne (l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites et l'accord du Préfet) et autorisation au titre des UTN; Périmètre Natura 2000 et ZNIEFF, nécessite une étude d'incidence.

Travaux à réaliser

Viabilisation des parcelles pour raccorder les mobil-homes

Modalités de réalisation

Acquisition et installation des modules d'habitat Ets de BTP interne au groupe : Loisirs Constructions

Modalités d'exploitation

SARL les oliviers

Contacts

Bravay Jean Philippe: 06 73 67 57 25

zone UTc

Eloignement site du chantier

Grande capacité

Commentaire

Rapidité de mise en œuvre si accord.

Capacité extensible à moyen terme (acquisitions foncières nécessaire)

Une « option » de structure de gestion locative si rendue nécessaire

(multiplicité des entreprises, fortes rotation etc.)

Aménagements internes possibles : réfectoire, blanchisserie etc...

Estimation du coût

A la charge du porteur de projet



Projets nécessitant un investissement « en nature »



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Installations provisoires sur une aire de camping-car
Base vie
buse vie

Quinson

Communauté de Communes Lubéron Durance Verdon

Etat des lieux	Terrassement, raccordement facile
Démarche à entreprendre	Contacter le Maire

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise

Horizon de réalisation du projet

Commune

Sainte-Tulle

Mise à disposition gratuite du terrain si prise en charge des travaux d'aménagement et pose de Mobil Homes (transférables par la suite au camping)

Rapide si accord des entreprises

Rousset

#### **SITUATION**

Distance au chantier:

39 km

Temps d'accès:

39 minutes

Adresse:

C 1239

Les Prés du Verdon

Références cadastrales C 1236

**ACCESSIBILITE:** 

Gréoux-les-Bains Esparron-de-Verdor Saint-Julien

#### Accès aux services et

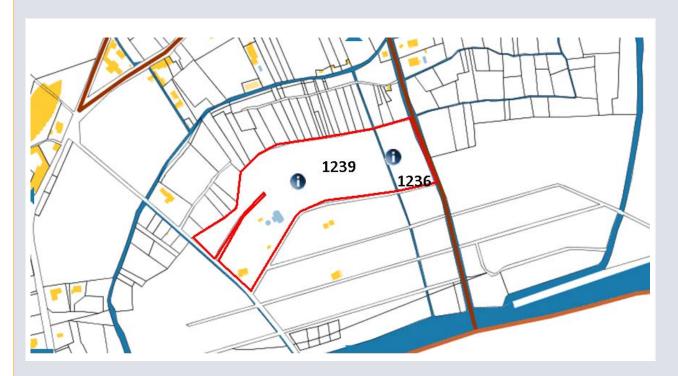
commerces (km)

Quelques services au centre du village **Desserte TC** 

LE SAMEDI MATIN : QUINSON - RIEZ, POUR L'ACCES AU MARCHE DE CETTE VILLE,

LE MERCREDI APRES MIDI (2EME ET 4EME): QUINSON - MANOSQUE





#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération	25 mobil-home
Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER	100% (une cinquantaine de personnes)
Surface du terrain	4 737 m <sup>2</sup> Et 24 740 m <sup>2</sup> (possibilité d'une partie en fonction
Tomporolitó	·

Temporalité

Et 24 740 m² (possibilité d'une partie en fonction des nécessités du projet)

Court terme

Propriété Commune

Etat de viabilisation A réaliser (réseaux à proximité)

Niveau des démarches à entreprendre Démarches relatives à la zone UT - POS

Contrainte règlementaire

POS – Natura 2000

Travaux à réaliser

Viabilisation, pose de mobil homes

Modalités de réalisation

Modalités d'exploitation

Par entreprise contre mise à disposition du terrain

Par entreprise

Contacts

M. J.M. REYMOND Maire de Quinson Tél : 04 92 74 40 25

mairie.quinson@wanadoo.fr

Projet d'aménagement d'une aire de camping-car en contiguïté avec le camping
municipal (sous DSP). Terrain communal, Réseaux à proximité. Besoin de viabilisation.

municipal (sous DSP). Terrain communal. Réseaux à proximité. Besoin de viabilisation, et raccordement.

Projets participants d'un projet de développement touristique de la commune.

Le projet est éloigné du chantier.

Estimation du coût A déterminer





# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

#### Camping municipal

**Mobil-Homes** 

Manosque

Communauté de communes Lubéron Durance Verdon

Etat des lieux	Terrain de camping à réaménager
Démarche à entreprendre	aucune

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise

Horizon de réalisation du projet

#### Commune

Négociation avec Omega Concept (filiale de Suez) : équipement par entreprise en mobilhome, restitués à la commune au bout de 4 ou 5 ans. Mise à disposition du terrain de camping municipal

Court terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

23, 5 km

#### Temps d'accès:

23 minutes

#### Adresse:

Camping municipal « Les Ubacs » Avenue de la Repasse 04100 Manosque

#### Références cadastrales

000 BM 35 000 BM 41 000 BM 42 000 BM 43

000 BM 44

ACCESSIBILITE:

Accès aux services et commerces (km)



#### Desserte TC

1,5 km du

CV

LIGNE 3 DE MANOBUS

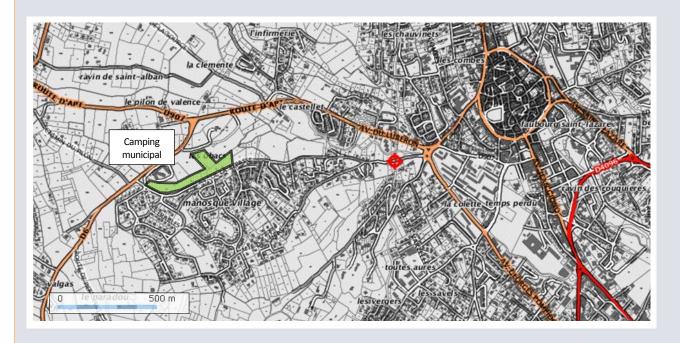
LIGNE 25 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$ FORCALQUIER

LIGNE 28 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  DIGNE-LES-BAINS  $\leftrightarrow$ 

BARCELONNETTE

LIGNE 29 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQIE  $\leftrightarrow$  GAP  $\leftrightarrow$  BRIANÇON





#### **DESCRIPTION**

Nombre	de	logements	1	hébergements
total de l	'oné	eration		

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte

Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

Estimation 30 mobil-homes

100% (60 personnes)

3,1 hectares

Possibilité de mise en œuvre à court terme - début 2013

Commune

Viabilisé

Négociation avec la société Oméga Concept (filiale de Suez) est en cours. Elle

est subordonnée à l'obtention d'un marché.

Dans le périmètre du PNR du Lubéron et limite de quartier résidentiel.

Aménagement paysager et installation des Mobil-Homes

Par entreprise

Par entreprise

Hélène Démaret <a href="mailto:hdemaret@ccldv.fr">hdemaret@ccldv.fr</a> Tél.: 06.42.03.77.24

Oméga Concept a approché la municipalité en vue d'une mise à disposition

du terrain de camping municipal pour créer une base vie.

L'entreprise équiperait le terrain en Mobil-Homes et les restituerait à la

commune au bout de 4 ou 5 ans.

CCLDV: Extension de 60 Mobil-Homes supplémentaires possibles sur terrain

mis à disposition par la commune. Pas d'avancement.

à déterminer



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Rasa	da	vie -	<b>Terrain</b>	de foot
Dase	ue	AIG -	IGHAIH	ue lool

Installation d'une base vie sur l'actuel stade de football

Corbières

Communauté de Communes Sud 04

Etat des lieux	Terrain plat à aménager
Démarche à entreprendre	Dépôt de permis précaire

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Commune
Réalisation d'un nouveau stade de football
Potentiellement court terme – début 2013

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier :

23,2 km

#### Temps d'accès:

22 minutes

#### Adresse:

Rue des Artisans 04220 Corbières

#### Références cadastrales

OC - 0550



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

<1, Accès au village à 15 minutes à pied

#### **Desserte TC**

-LIGNE CORBIERES  $\leftrightarrow$  SAINTE-TULLE  $\leftrightarrow$  PIERREVERT  $\leftrightarrow$  MANOSQUE -LIGNE 25: MARSEILLE  $\leftrightarrow$  CORBIERES  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  FORCALQUIER -LIGNE 28: MARSEILLE  $\leftrightarrow$  CORBIERES  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  DIGNE-LES-BAINS  $\leftrightarrow$ **BARCELONNETTE** 

-LIGNE 29: MARSEILLE  $\leftrightarrow$  CORBIERES  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  GAP  $\leftrightarrow$ BRIANÇON



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements	
total de l'opération	60 mobil-homes
Compailté althéireanna an an abilio abla	
Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER	100% (120 personnes)
podi 11210	
Surface du terrain	Besoin de 2 ha
Tomporalitá	
Temporalité	Court terme si une entreprise se positionne
Propriété	commune
Etat de viabilisation	viabilisé
Niveau des démarches à entreprendre	Faible
	Situé en zone N1L (risques d'inondation) du PLU, dont le règlement admet «
	les aménagements légers correspondant à un espace de jeux, de loisirs, de
Contrainte règlementaire	détente et de culture à condition de ne pas perturber le champ d'expansion
oontrainte regiementaire	des crues. »
	Dans le périmètre du parc naturel régional du Lubéron et au sein d'une
	ZNIEFF de type 2.
Travaux à réaliser	Réseaux internes et installation de Mobil-Homes
Modalités de réalisation	Par entreprise en échange de la réalisation du terrain de sports
Modalités d'exploitation	Par entreprise
Contacts	Mr le Maire, <u>secretariat@mairie-corbieres.fr</u>
Contacts	Service urbanisme : Tel. : 04 92 72 66 65
	Stade en zone Ue au PLU (Dans cette zone, sont notamment interdits :
	Les habitations légères de loisirs et les parcs résidentiels de loisirs.
Commentaire	L'aménagement de terrain de camping et de caravanes mais un permis
	délivré à titre précaire pourrait être la solution pour l'installation d'une base
	de vie)
Estimation du coût	200 à 300 000 € pour le nouveau terrain de foot + aménagement du site



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

### **Camping municipal**

Base vie

Le Puy Sainte Réparade

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

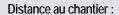
Etat des lieux	Camping abandonné à rénover
Démarche à	Rénovation complète
entreprendre	Renovation complete

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Commune

Réhabilitation du camping désaffecté depuis 3 ans

#### **SITUATION**



31,9 km

#### Temps d'accès:

29 minutes

#### Adresse:

Avenue du stade 13610 Le Puy Sainte Réparade

#### Références cadastrales

AN 0007 AN 0009 AN 0156



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

700 m Services à proximité

**Desserte TC** 

LIGNES DE BUS DE LA CPA





#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire

Travaux à réaliser

Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

De 50 à 100 hébergements à définir

100% (100 à 200 personnes)

4,7 ha (extension possible de 7 736 m<sup>2</sup>)

Court terme (2 à 5 ans)

Commune

Viabilisé mais certains réseaux à redimensionner

Bouclage d'un plan de financement

Remise aux normes des réseaux, sanitaires, équipements et installation de **Mobil-Homes** 

Par l'entreprise

Par l'entreprise

CPA: Hélène Barrau hbarrau@agglo-paysdaix.fr Tel.: 04 88 78 10 05

Appel d'offre infructueux par la commune pour la réhabilitation et pour la désignation d'un délégataire. Vraisemblablement infructueux en raison de la seule prise en compte du marché touristique

1 million d'€



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Installation	d'ALGECO	dans la	a zone	artisanale	de
	Saint Pau	l Lez D	urance		

Projet d'installation de Module ALGECO

**Saint Paul Lez Durance** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Etat des lieux	Terrain plat à aménager
Démarche à entreprendre	Autorisation ASN

Commune de Saint Paul Lez Durance Aménagement du site

Court terme 2013

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

4,9 km

#### Temps d'accès:

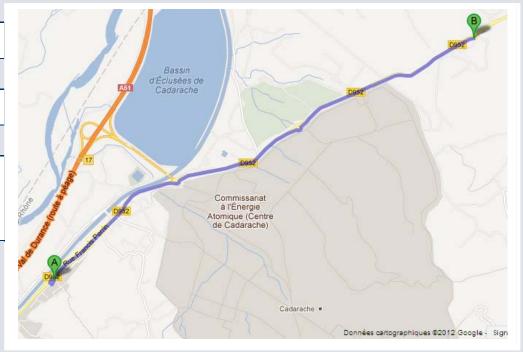
6 minutes

#### Adresse:

Jules Rue Horowitz 13 115 Saint Paul Lez Durance

Références cadastrales

000 AA 89



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

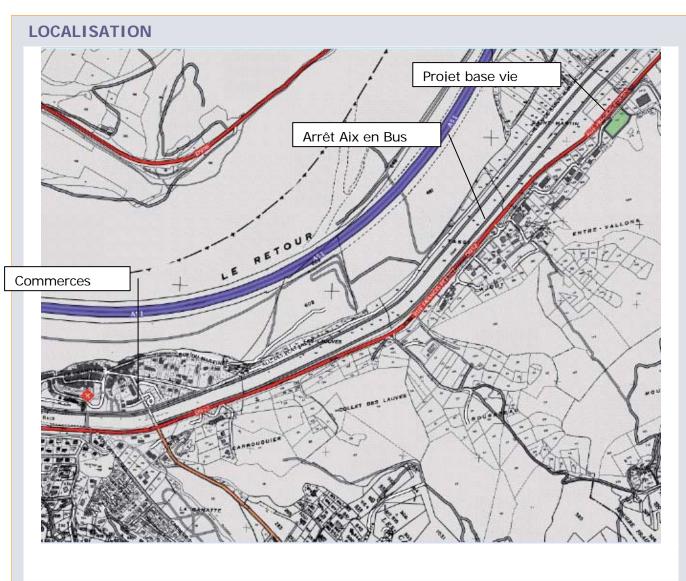
2 km

#### **Desserte TC**

Vers:

CEA, Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Pertuis, Venelles, Aix (Aix

Digne, Manosque, Marignane (aéroport), Marseille, Vinon, Gréoux... (LER)



**Description** 

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire

Travaux à réaliser

Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire Estimation du coût Capacité de 64 modules Algecos et 66 places de stationnement

100% (120 personnes)

4 950 m<sup>2</sup>

Court terme - 2013

Parcelle communale

Terrain nu (terre battue). Parcelle raccordée aux réseaux (Eau, assainissement, EDF, Telecom)

Autorisation ASN nécessaire

Distribution des réseaux internes, revêtement, pose et raccordement des modules

Par l'entreprise

Par l'entreprise

M. Pizot, Maire de Saint Paul Lez Durance

Mme Renucci, secrétaire générale

CPA: favorable à une mise à disposition du terrain.

En attente de l'estimation de la commune



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Installations d	l'Algecos	sur une	parcelle	du	Castellet
-----------------	-----------	---------	----------	----	-----------

Hébergement provisoire (Algecos)

**Saint Paul Lez Durance** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Etat des lieux	Terrassement et aménagement à réaliser
Démarche à entreprendre	Autorisation ASN

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Commune Aménagement du site Possible court terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier :

4,2 km

#### Temps d'accès:

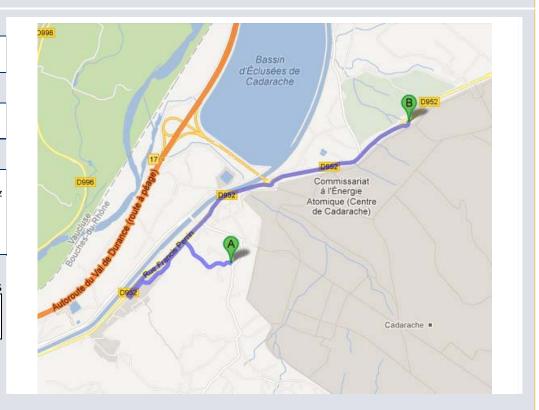
7 minutes

#### Adresse:

Rue Francis Perrin 13115 Saint Paul Lez

Références cadastrales

000 AA 200



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

2,5 km

#### **Desserte TC**

CEA, Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Pertuis, Venelles, Aix-en-Provence (Aix en bus)

Digne, Manosque, Marignane (aéroport), Marseille, Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains... (LER)



#### **DESCRIPTION**

Estimation du coût

Nombre de logements / hébergements total de l'opération	Une cinquantaine d'Algecos		
Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER	100% (100 personnes)		
Surface du terrain	4 604m²		
Temporalité	Possible court terme - 2013		
Propriété	Commune		
Etat de viabilisation	Proximité des réseaux (sur la route)		
Niveau des démarches à entreprendre	Autorisation ASN		
Contrainte règlementaire	ASN		
Travaux à réaliser	Terrassement à faire et VRD internes		
Modalités de réalisation	Par l'entreprise		
Modalités d'exploitation	Par l'entreprise		
Contacts	Mr Pizot, Maire de Saint-Paul-lez-Durance		
Contacts	CPA: Hélène Barrau hbarrau@agglo-paysdaix.fr Tel.: 04 88 78 10 05		
Commentaire	Proposition du Maire		
Commentance	Site sur l'extension de la Zone d'Activité		

Attente de l'estimation de la mairie



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

## Logis d'Anne ZAE

Installation d'une base vie

**Jouques** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Etat des lieux	Terrains à aménager
Démarche à entreprendre	Etudes d'incidences Natura 2 000

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

CPA Réservation ou réalisation Moyen à long terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

12,6 km

#### Temps d'accès:

12 minutes

#### Adresse:

Le Logis d'Anne 13490 Jouques

Références cadastrales

Parcelles n°: 1655. 1768



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

ELOIGNEMENT **DES CENTRES** URBAINS

Desserte TC

VP MAIS POSSIBLITE DE CREER UN POINT D'ARRET DE LA LIGNE TC MEYRARGUES-ST PAUL LEZ DURANCE



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logemer	nts / hébergements
total de l'opération	

À déterminer

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

À déterminer

Surface du terrain

Parcelle Adoma ≈ 24 ha.

Temporalité

Moyen à long terme

Propriété

Adoma (anciennement Sonacotra) souhaite vendre

Etat de viabilisation

Non viabilisé et éloignement des réseaux primaires

Niveau des démarches à entreprendre

Dossier d'incidences Natura 2000

Contrainte

Périmètre Natura 2000 / dossier loi sur l'eau

Travaux à réaliser

Réseaux AEP et assainissement

Modalités de réalisation

Probabilité d'un dossier loi sur l'eau si captage

Modalités d'exploitation

À déterminer Par l'entreprise

Mme Moënard-Buisse, DGS, <u>Dgs.mairie-jouques@wanadoo.fr</u>

Contacts

Tel.: 04 42 63 79 50

CPA: Hélène Barrau hbarrau@agglo-paysdaix.fr Tel.: 04 88 78 10 05

Grand intérêt du site car très proche du chantier ITER.

Forte demande de terrains d'activités de la part des entreprises liées à Cadarache.

Mairie : l'aménagement du site n'a de sens que si son exploitation perdure au-delà

du chantier ITER (financement des réseaux)

Commentaire

Avis CPA: le projet de la ZAE n'est pas prioritaire. L'aménagement de ce site constitue la partie haute d'un projet plus vaste. Compte tenu de la position des services de l'Etat en matière de zone inondable, la partie basse ne sera vraisemblablement pas aménagée. Etant donné le coût d'aménagement de cette opération et de la localisation en partie basse de la plupart des équipements, l'aménagement de la partie haute seule dans le cadre d'un projet communautaire

serait très couteux, voire impossible pour certains équipements.

Estimation du coût

En attente



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Installations provisoires sur terrains municipaux (quartier gare)

**Installations provisoires** 

**Pertuis** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Evaluation de la solution potentielle

Etat des lieux	Terrain à aménager
Démarche à entreprendre	Vérification des réseaux et vérification zonage POS

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Commune Aménagements et installations d'une base vie Court terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier :

29 km

#### Temps d'accès :

25 minutes

#### Adresse:

Saint Martin 84 120 Pertuis

Références cadastrales

000 BI 206



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

<1 km

#### Desserte TC

RESEAU DE TRANSPORT DE LA CPA

BUS: PERTUIS - LE PUY SAINTE REPARADE **BUS: PERTUIS - SAINT ESTEVE JANSON BUS EXPRESS PERTUIS - AIX-EN-PROVENCE BUS LA ROQUE D'ANTHERON - PERTUIS** 

BUS ST-PAUL-LEZ-DURANCE-PEYROLLES-PERTUIS





#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements

total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable

pour ITER

Surface du terrain

Temporalité Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte

Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

80 (à préciser)

100% (160 personnes)

6 990 m<sup>2</sup>

Court terme

Commune

A faire (réseaux à proximité)

Révision du POS (permis précaires)

Vérifications réseaux

Une aire d'accueil de Gens du Voyage pour 2 familles est déjà prévue sur une

partie du site (viabilisation en cours pour l'aire d'accueil).

Le reste du site pourrait être mis à disposition d'une entreprise pour l'hébergement des salariés

Réseaux - terrassements

Mise à disposition

Par entreprise

Commune: Serge Spinosi (Directeur des Services Techniques)

04 90 09 41 00

Extension possible sur terrain RFF (contacts communes RFF en cours)

Proximité immédiate des commerces et services. A terme : projet quartier Gare avec les terrains RFF.

Contact à prendre entre Commune et RFF pour vérifier la possibilité d'une

extension du projet aux terrains RFF.

En attente

Projets nécessitant une contribution financière (investissement ou fonctionnen	nent)



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Auberge de jeunesse
---------------------

Réhabilitation de l'auberge de jeunesse

Manosque

Communauté de Communes Lubéron Durance Verdon

Etat des lieux	Bâtiment à rénover
Démarche à entreprendre	Chiffrage de la rénovation

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise

Horizon de réalisation du projet

Commune

Financement de la réhabilitation par une entreprise contre mise à disposition pendant 4ans?

Court terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

23 km

#### Temps d'accès:

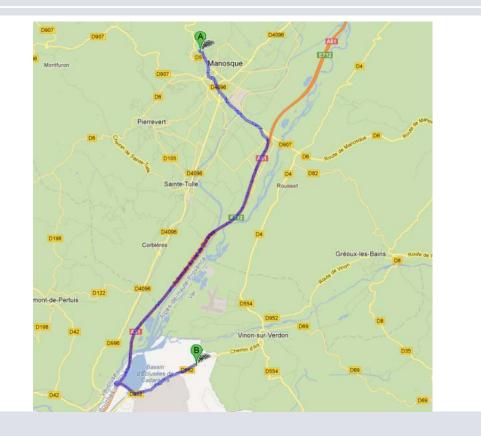
25 minutes

#### Adresse:

Avenue de l'argile 04100 Manosque

#### Références cadastrales

000 AH 84 000 AH 52



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

2 km maximum

#### **Desserte TC**

LIGNE 3 DE MANOBUS

LIGNE 25 : MARSEILLE ↔ MANOSQUE ↔ FORCALQUIER

LIGNE 28 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  DIGNE-LES-BAINS  $\leftrightarrow$ 

**BARCELONNETTE** 

LIGNE 29 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQIE  $\leftrightarrow$  GAP  $\leftrightarrow$  BRIANÇON



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

40 lits estimés

100% (40 personnes)

3 857 m<sup>2</sup>. Surface bâtie = 380 m<sup>2</sup> au sol.

Court terme

Commune

Existant

Trouver un moyen de financement et un porteur de projet

Aucune à priori

Réhabilitation

Prise en charge par une entreprise

Privée

foncier.

CCLDV: Mme Démaret <a href="https://hdemaret@ccldv.fr">hdemaret@ccldv.fr</a> Tél.: 06.42.03.77.24

La structure qui gère l'auberge de jeunesse a abandonné le projet, aucune décision n'est prise à ce jour. Le projet est en attente.

Objectif de la commune : Réhabiliter le bâti pour pouvoir utiliser le potentiel logement pour ITER ou autre preneur potentiel, en conservant la maîtrise du

Stationnement aisé + TC

400 à 500 000 euros estimés





# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

#### Maison du travail

Réhabilitation des parties vacantes de la maison du travail

Manosque

Communauté de Communes Lubéron Durance Verdon

Etat des lieux	Bâtiment à rénover occupé à 50%	
Démarche à	Formalisation du projet	
entreprendre		

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Commune
Réhabilitation des parties vacantes du bâtiment
Moyen à long terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier :

20 km

#### Temps d'accès :

21 minutes

#### Adresse:

2, place Marcel Pagnol 04100 Manosque

#### Références cadastrales

112 B0 133 112 B0 134



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

0 km services et commerces à proximité

#### **Desserte TC**

LIGNE 3 DE MANOBUS

LIGNE 25 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  FORCALQUIER LIGNE 28 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQUE  $\leftrightarrow$  DIGNE-LES-BAINS  $\leftrightarrow$ 

BARCELONNETTE

LIGNE 29 : MARSEILLE  $\leftrightarrow$  MANOSQIE  $\leftrightarrow$  GAP  $\leftrightarrow$  BRIANÇON





#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte

Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

112 BO 133 : 5 logements de 25 à 50 m² (total 200 m²) 112 BO 134 : 4 logements de 21 à 36 m² (total 127 m²)

Selon conditions, jusqu'à 100% BO 133 vide à ce jour.

55 et 56 m<sup>2</sup> au sol (pas de jardin, place publique devant)

Moyen - long terme

commune. Viabilisé

Trouver un moyen de financement et un porteur de projet

Aucune à priori

Rénovation complète sauf toiture

Par l'entreprise Par l'entreprise

CCLDV: Mme Démaret hdemaret@ccldv.fr Tél.: 06.42.03.77.24

Rénovation et occupation des parties vacantes de la Maison du travail.

Stationnement VP à 150 m.

327 m² à réhabiliter.





# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

#### Positionnement du délégataire de la DSP du camping municipal

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Camping	municipal	(en	DSP)	et	GCU

Camping Volx

Communauté de Communes Intercommunalité du Lubéron Oriental

Etat des lieux	Pas d'emplacement mobil-homes et retrait du titulaire de la DSP
Démarche à entreprendre	Renouvellement de la DSP

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Titulaire de la DSP
Réservation
En attente du renouvellement de la DSP

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

28.8 km

#### Temps d'accès:

31 minutes

#### Adresse:

Camping Camp de la Vandelle et GCU Chemin de Pietramal 04130 Volx

#### Références cadastrales

camping la vandelle OB 343-344-345-346-347-348-1964-1967 Camping GCU

# Dauphir Gréoux-les-Bains Saint-Julien ©2012 Google; Données cartographiques ©2012 Google

#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

1,3 km

**Desserte TC** 

LER 25, 28, 29: MARSEILLE-MANOSQUE-VOLX-(FORCALQUIER OU DIGNE-LES-BAINS OU BRIANÇON) LER 38 MANOSQUE - VOLX - DIGNES-LES-BAINS LIGNE ORAISON-LA BRILLANNE-VILLENEUVE-VOLX-MANOSQUE





#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte

Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

35 emplacements (camping municipal) 66 emplacements (camping GCU)

Maximum 90 personnes

Minimum 12 800m<sup>2</sup> (camping GCU)

Moyen terme

Commune et GCU

Viabilisé

Renouvellement de la DSP

Demande d'autorisation d'aménager si dépassement de l'assiette foncière autorisée et autorisation d'exploitation (Préfet).

La création d'emplacements, quel qu'en soit le nombre, hors de l'assiette foncière autorisée, est subordonnée à une autorisation d'aménager.

L'exploitation d'emplacements supplémentaires serait subordonnée à une autorisation délivrée par le Préfet.

Viabilisation interne et pose de Mobil-Homes

Par titulaire de la DSP
Par titulaire de la DSP

Mr Cholet, Tél: 04.92.79.35.85

Jérôme Dubois, Maire de Volx, j.dubois.iar@wanadoo.fr

Service urbanisme : <u>urbanisme.volx@orange.fr</u>

En zone UT du POS.

A déterminer

Le terrain de camping du GCU est d'une superficie totale de 12 780 m<sup>2</sup>; il a reçu l'autorisation pour accueillir 200 personnes et 66 emplacements d'une

surface minimale imposée par le classement de 70 m² chacun

Surface GCU 12 800m<sup>2</sup>. opportunité de former un seul terrain de camping en

intégrant le camping GCU qui pourrait être vendeur.

ENAPHORES Recherche de solutions potentielles pour le logement des personnels du chantier ITER



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

**ZAD** des Ferrayes Installation provisoire d'une base vie avant réalisation

Base vie

La Brillanne

Communauté de Communes Intercommunalité du Lubéron Oriental

Etat des lieux	Terrains à viabiliser
Démarche à	Contacter la mairie
entreprendre	contacter la maine

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise

Horizon de réalisation du projet

Mise à disposition des terrains contre financement des réseaux en prévision de la réalisation de la ZAC

Moyen terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

35,1 km

#### Temps d'accès:

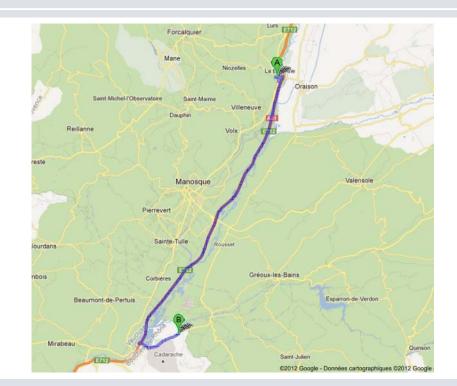
25 minutes

#### Adresse:

Les Ferrayes 04700 La Brillanne

#### Références cadastrales

Plus d'une vingtaine de références



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

500 m

Desserte TC

GARE ET LIGNE DE BUS



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

130 – 137 logements sur l'opération finale

Mais possibilité d'installation d'une centaine de mobil-homes avant le début des constructions

200 personnes

À déterminer : tout ou partie de la ZAC

Moyen terme

EPF

À réaliser

Négociation avec la commune

Aucune a priori

Viabilisation des terrains et installation des Mobil-Homes

Par l'entreprise

Par l'entreprise

Mairie.labrillanne04700@orange.fr

Contribution de l'entreprise au financement des réseaux permettant

l'équilibre financier de la ZAC

1,7 millions d'€ TTC pour l'ensemble des VRD de la ZAC



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

### Réhabilitation du foyer des Abeilles

Réhabilitation d'un foyer désaffecté

Aix en Provence

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Etat des lieux	Réhabilitation
Démarche à entreprendre	Définition du plan de financement

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

СРА

Garantie d'occupation par entreprises

Moyen terme – fin 2013 (court terme si entente du plan de financement)

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

44,3 km

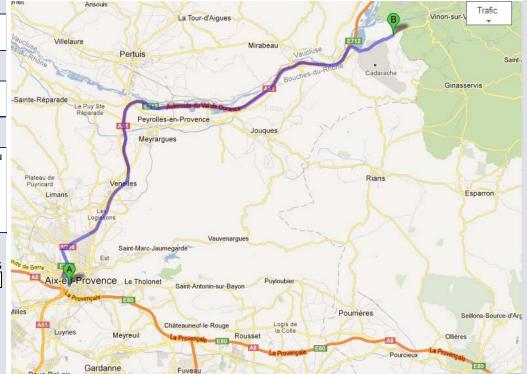
#### Temps d'accès:

32 minutes

#### Adresse:

10. **Boulevard** Maréchal Leclerc 13090 Aix en Provence

Références cadastrales CO 000 42



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

Très proche centre-ville

Desserte TC

Proche gare routière d'Aix-en-Provence et gare SNCF (centreville et TGV à 10km)

Lignes de bus CPA (notamment vers Cadarache)



### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération	59 chambres
Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER	50 à 100% selon le tour de table financier
Surface du terrain	820 m <sup>2</sup>
Temporalité	Moyen terme – fin 2013
Propriété	СРА
Etat de viabilisation	Terrain bâti, raccordé aux réseaux
Niveau des démarches à entreprendre	Définition du plan de financement
Contrainte règlementaire	Vocation logement / foyer à conserver
Travaux à réaliser	Réhabilitation du bâtiment
Modalités de réalisation	Pays d'Aix Habitat (PAH)
Modalités de d'exploitation	Mise en gestion par association spécialisée
Contacts	M. Serre, DGS
Contacts	CPA: Hélène Barrau hbarrau@agglo-paysdaix.fr Tel.: 04 88 78 10 05
	Restaurant en rez-de-chaussée ouvert à tous le midi et uniquement aux
	jeunes travailleurs le soir.
	Grand intérêt pour sortir rapidement l'opération si les entreprises participent
Commentaire	(1% logement) au tour de table financier en contrepartie de réservations
	garanties.
	Deux hypothèses sur le plan de financement et sur le montage de l'opération
F	(bail ou vente du fond par la CPA à PAH
Estimation du coût	2 à 3 millions d'€ selon l'accord sur le fond (vente ou acquisition)



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Installations provisoires sur le site de la ZAC « Les Lauves »

Installations mobil homes sur les terrains EPF en attente d'aménagement

**Saint Paul Lez Durance** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Evaluation de la solution potentielle	Etat des lieux	Terrain à aménager
	Démarche à	Etudes d'incidences Natura 2 000
	ontropropdro	Liudes a incluences Natura 2 000

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet CPA
Installation de mobil-homes avant construction de la ZAC

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

5,7 km

#### Temps d'accès:

6 minutes

#### Adresse:

D952 13115 Saint Paul Lez Durance

#### Références cadastrales

000 AB 15 000 AB 16 000 AB 17



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

proche, entrée de village Desserte TC

LIGNE TC DU PAYS D'AIX



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

**Propriété** 

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire

Travaux à réaliser Modalités de réalisation Modalités d'exploitation Contacts

Commentaire

Estimation du coût

Une cinquantaine de mobil-homes

100% (100 personnes)

 $\approx$  1,2 ha (minimum) car relief (utilisation des parcelles que dans leur partie basse) ; une restanque aménageable

Long terme

EPF, Commune

Extension des réseaux en cours d'analyse par le cabinet BETEM (étude en cours au 6 avril 2012)

Modification du règlement de la zone NA au POS

Dossier d'incidences Natura 2000 car périmètre en bordure ; relief important au sud des parcelles. Modification du POS

VRD

À déterminer À déterminer

CPA: Hélène Barrau hbarrau@agglo-paysdaix.fr Tel.: 04 88 78 10 05

Avis CPA: Dossier de création de ZAC: dossier d'incidences Natura 2000 en cours. L'inventaire sera disponible en octobre 2012. La fin d'étude est prévue

en décembre 2012.

Nécessite la modification du règlement de la zone NA au POS pour permettre une utilisation provisoire du site

En attente



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Colonie	de	vacances	désaffectée	à	Montmeyan
---------	----	----------	-------------	---	-----------

Réhabilitation de bâtiment-dortoir et installation de Mobil Home

Montmeyan

Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon

Etat des lieux	Deux bâtiments rénovés utilisables immédiatement et deux bâtiments à rénover et installation d'HLL à moyen terme
Démarche à entreprendre	Désigner un exploitant et finaliser le projet

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet

Commune et CG 83 Réservation 50 places à court terme et 150 supplémentaires à moyen terme

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

31 km

#### Temps d'accès:

40 minutes

#### Adresse:

D30

Montmeyan

#### Références cadastrales

N° 209



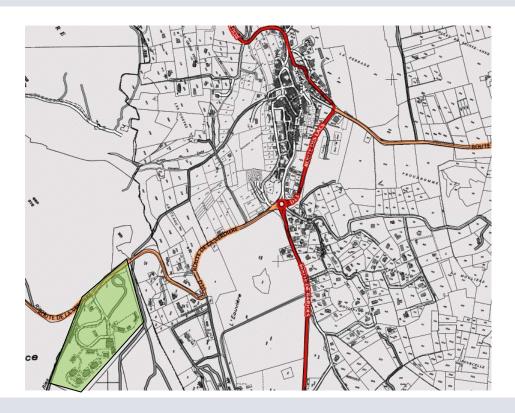
#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

1,5 Km

Desserte TC

AUCUNE



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire

Travaux à réaliser

Modalités de réalisation Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

200 places (à phaser et préciser)

100% soit 200 personnes (50 mobilisables immédiatement sous forme de dortoir et possibilité d'extension à 200 places à moyen terme)

7 ha

Court terme pour la mobilisation des places dans les bâtiments rénovés Moyen terme pour la rénovation des 2 autres bâtiments et l'installation de HLL

Commune (foncier) et CG (Bâtiments)

Viabilisation existante

Réseaux internes pour l'installation des HLL à réaliser

Finalisation du projet (CG83)

Vérification des contraintes incendie

Aucune

Création (réhabilitation) d'espaces communs

Séparation des usages (accueil d'enfants en centre aéré pendant les mois d'été)

Réhabilitation de deux bâtiments

Aménagement des sites d'accueil des HLL

En cours de définition par le CG

En cours de définition par le CG (ODEL ?)

Mairie

CG 83: Mme Sabine Alberto – 04 83 95 32 85 – salberto@cg83.fr

Eloignement du site

Potentiel important à phaser :

- Accueil dans 2 bâtiments rénovés (chambre de 4 personnes)
- Rénovation de 2 bâtiments supplémentaires
- Aménagements pour installation HLL reconvertibles en accueil touristiques à l'issue du chantier

En cours de définition



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise

Horizon de réalisation du projet

Accueil de salariés en préfiguration de logements étudiants

Réhabilitation

**Pertuis** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Etat des lieux	Bâtiment à réhabiliter
Démarche à entreprendre	Expertise bâti en cours

Commune

Réhabilitation des bâtiments, propriétés de la CPA en vue de création de logements étudiants

Moyen terme - 2015

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier :

28 km

#### Temps d'accès:

24 minutes

#### Adresse:

45 Rue Philippe Girard 84120 PERTUIS

Références cadastrales

000 BC 366



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

> 1,5 km

Desserte TC

réseau de transport de la CPA

Bus : Pertuis - Le Puy Sainte Réparade Bus: Pertuis - Saint Estève Janson Bus express Pertuis - Aix-en-Provence Bus La Roque d'Anthéron - Pertuis

Bus St-Paul-lez-Durance-Peyrolles-Pertuis



### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération	A déterminer
Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER	A déterminer
Surface du terrain	1 504 m²
Temporalité	Moyen terme - 2015
Propriété	СРА
Etat de viabilisation	Existante
Niveau des démarches à entreprendre	Expertise du bâti en cours
Contrainte	Bâtiment existant à usage d'activité et de logement destiné à terme à recevoir des logements étudiants (CNAM)  Pourrait accueillir des locaux de la pépinière d'entreprise au RDC et des logements dans les étages
Travaux à réaliser	Réhabilitation - aménagement
Modalités de réalisation	A définir
Modalités d'exploitation	A définir
Contacts	CPA : Hélène Barrau <u>hbarrau@agglo-paysdaix.fr</u> Tel. : 04 88 78 10 05 Commune :
Commentaire	Bâtiment en zone inondable. Pourrait accueillir des logements sous conditions de ne pas augmenter la capacité existante.
Estimation du coût	En attente



# pour le logement des personnels du chantier ITER

#### Identification

Nom

Type de solution

Commune

Intercommunalité

Evaluation de la solution potentielle

Foyer de Jeunes	ıravaıı	ieurs
-----------------	---------	-------

Réhabilitation

**Pertuis** 

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Etat des lieux	A réhabiliter
Démarche à	Tour de table financier
entreprendre	Tour de table ilhancier

Porteur du projet Engagement attendu de l'entreprise Horizon de réalisation du projet CPA
Réservation participation au tour de table financier
Moyen terme - 2015

#### **SITUATION**

#### Distance au chantier:

26 km

#### Temps d'accès :

26 minutes

#### Adresse:

Rue Durance 84120 Pertuis

#### Références cadastrales

000 BV 439, 440, 441 000 BV 344, 346, 347, 350, 352, 353, 354, 355, 669, 670



#### **ACCESSIBILITE:**

Accès aux services et commerces (km)

0 km Des

Desserte TC

réseau de transport de la CPA Bus : Pertuis - Le Puy Sainte Réparade Bus : Pertuis - Saint Estève Janson Bus express Pertuis - Aix-en-Provence

Bus La Roque d'Anthéron - Pertuis Bus St-Paul-lez-Durance-Peyrolles-Pertuis



#### **DESCRIPTION**

Nombre de logements / hébergements total de l'opération

Capacité d'hébergement mobilisable pour ITER

Surface du terrain

Temporalité

Propriété

Etat de viabilisation

Niveau des démarches à entreprendre

Contrainte règlementaire

Travaux à réaliser

Modalités de réalisation

Modalités d'exploitation

Contacts

Commentaire

Estimation du coût

20 à 30 chambres

50 à 100% selon les modalités financières (20 personnes)

434 m<sup>2</sup>

Moyen terme - 2015

Commune et SEMEPA

Viabilisé

Lancement de l'étude et tour de table financier (prospection investisseurs)

Démolition reconstruction avec recomposition d'îlot

Concession d'aménagement

Association gestionnaire spécialisée

CPA: Hélène Barrau hbarrau@agglo-paysdaix.fr Tel.: 04 88 78 10 05

Avis de la CPA: L'étude de faisabilité sera engagée dans le cadre de la concession d'aménagement programmée en 2013 qui prévoit une opération mixte (équipement public en RDC et logements en étage) avec une recomposition des parcelles

En attente

#### Le cadre réglementaire français

#### Notion de grand déplacement en France : le cas du bâtiment

Source : Convention collective nationale du 8 octobre 1990 concernant les ouvriers du bâtiment employés par les entreprises de plus de 10 salariés.

Le grand déplacement est caractérisé par l'impossibilité pour un salarié de regagner chaque jour sa résidence du fait de ses conditions de travail.

L'empêchement est présumé lorsque 2 conditions sont simultanément réunies :

- la distance entre le siège social ou l'agence régionale, ou au bureau local si l'agence ou le bureau y est implanté depuis plus d'un an avant l'ouverture du chantier et le lieu du chantier est supérieure ou égale à 50 km (trajet aller) ;
- les transports en commun ne permettent pas de parcourir cette distance dans un temps inférieur à 1h30 (trajet aller).

L'indemnité de grand déplacement est destinée à couvrir les dépenses supplémentaires de nourriture et de logement du salarié en déplacement professionnel.

L'ouvrier en grand déplacement doit percevoir une indemnité forfaitaire couvrant les dépenses journalières normales qu'il doit engager, en sus des dépenses habituelles qu'il exposerait s'il n'était pas déplacé, à savoir (accord du 8 octobre 1990, art. VIII-22) :

- le coût d'un second logement ;
- les dépenses supplémentaires de nourriture (petit déjeuner, déjeuner, dîner), que le salarié soit hébergé à l'hôtel, chez des particuliers ou moyennant toute autre formule de logement proposée par l'employeur ;
- les temps de trajet ;
- les autres dépenses supplémentaires, qu'entraîne pour l'ouvrier l'éloignement de son foyer (blanchissage, téléphone, etc.).

Il n'existe aucun barème conventionnel des indemnités journalières de grands déplacements. Le montant de l'indemnité doit être fixé de gré à gré et est fortement conditionné par les conditions d'hébergement, de restauration, d'entretien, etc.

Le montant de l'indemnité journalière de grand déplacement doit donc indemniser le supplément de frais restant à la charge de l'ouvrier, compte tenu des conditions concrètes d'hébergement à proximité du chantier et ne peut faire l'objet d'un montant prédéterminé. L'indemnité de grand déplacement doit être versée tous les jours de la semaine, qu'ils soient ouvrables ou non, pendant lesquels l'ouvrier reste à la disposition de l'employeur (accord du 8 octobre 1990, art. VIII-23). Elle n'est donc pas due en fonction des heures ou des jours de travail effectif, mais en fonction des jours que l'ouvrier est amené à passer à proximité du chantier, sans pouvoir regagner son domicile.

Ainsi, elle doit être versée pour tous les jours de la semaine, qu'il s'agisse de jours ouvrés, de samedis, de dimanches ou de jours fériés, même non travaillés, dès lors que l'ouvrier ne bénéficie pas de "voyages de détente", mais reste sur les lieux du grand déplacement.

Par ailleurs l'article 8.24 de cette même convention, précise :

# Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise

L'ouvrier envoyé en grand déplacement par son entreprise, soit du siège social dans un chantier ou inversement, soit d'un chantier dans un autre, reçoit indépendamment du remboursement de ses frais de transport, et notamment de son transport par chemin de fer en 2<sup>e</sup> classe :

- 1. Pour les heures comprises dans son horaire de travail non accomplies en raison de l'heure de départ ou de l'heure d'arrivée, une indemnité égale au salaire qu'il aurait gagné s'il avait travaillé;
- 2. Pour chaque heure de trajet non comprise dans son horaire de travail, une indemnité égale à 50 p. 100 de son salaire horaire, sans majoration ni prime compensatrice des frais complémentaires que peut impliquer le voyage de déplacement, sauf si ces frais sont directement remboursés par l'entreprise.

L'ouvrier indemnisé dans les conditions précisées ci-dessus qui n'est pas déjà en situation de grand déplacement bénéficie de l'indemnité journalière de grand déplacement à compter de son arrivée au lieu du déplacement jusqu'à son départ du même lieu. »

#### Logement et hébergement : deux droits différents

#### Logement:

Le logement constitue un droit.

L'occupant d'un logement, titulaire d'un bail, est protégé et ne peut être expulsé que sous des conditions très précises.

Le droit français exclu toute relation entre bail et contrat de travail afin de préserver le salarié de perdre à la fois son travail et son logement.

Ainsi dans le cadre d'un chantier, le fait d'être salarié d'une entreprise ne peut être une condition d'obtention d'un bail. De même la fin du contrat de travail ne peut être un motif de résiliation du bail.

#### **Hébergement:**

L'hébergement relève d'un contrat commercial entre un individu (salarié ou non) et un bailleur.

Le statut d'hébergé n'ouvre pas de droit au maintien dans les lieux pour l'occupant.

Il peut être mis fin à ce contrat de façon unilatérale par l'une ou l'autre des parties.

C'est un statut précaire et souvent considéré comme nécessairement temporaire.

C'est le statut privilégié dans le cas des chantiers. C'est celui qui s'applique d'office dans le cas de l'hébergement touristique.

- L'hébergement collectif est soumis aux obligations et déclarations auprès de la préfecture du département (Décret no 75-59 du 20 janvier 1975 portant application de la loi no 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif) ;
- Les dispositions concernant l'hébergement des travailleurs s'appliquent aux tentes, remorques et caravanes dès lors que ces équipements et installations sont affectés à l'hébergement de travailleurs (CE, 6 mai 1996, no 146824, Sté Promogil).

#### Les conditions minimales d'hébergement

Logement et hébergement doivent répondre à des normes d'habitabilité minimum.

Dans le cas d'hébergement de salariés ces normes sont fixées par le code du travail.

Celui-ci précise (articles R4228-26 à R4228-37 du code du travail) :

- Les dispositions relatives à l'hébergement des travailleurs sont également applicables aux installations établies en dehors des limites des établissements ou chantiers.
- Le contrôle de l'inspection du travail porte notamment sur l'installation et l'aménagement intérieur des locaux.
- ➡ Il est interdit d'héberger les travailleurs dans les locaux affectés à un usage industriel ou commercial.
- ▶ La surface et le volume habitables au sens de l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'habitation des locaux affectés à l'hébergement des travailleurs ne peuvent être inférieurs à 6 mètres carrés et 15 mètres cubes par personne. Les parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,90 mètre ne sont pas comptées comme surface habitable.
- Ces locaux sont aérés de façon permanente.
- ▶ Ils sont équipés de fenêtres ou autres ouvrants de surface transparente donnant directement sur l'extérieur et munis d'un dispositif d'occultation.
- Le travailleur doit pouvoir clore le logement et y accéder librement.
- Les équipements et caractéristiques des locaux affectés à l'hébergement doivent permettre de maintenir la température intérieure à 18 °C au moins et d'éviter les condensations et les températures excessives.
- Les installations électriques doivent être conformes aux dispositions réglementaires prises en application de la présente partie.
- Chaque couple dispose d'une chambre.
- Chaque personne ou chaque couple dispose pour son usage exclusif d'une literie et du mobilier nécessaires, qui sont maintenus propres et en bon état.
- Les pièces à usage de dortoir ne sont occupées que par des personnes du même sexe.
- → Le nombre de personnes par pièce est limité à six.
- ▶ Les lits sont distants les uns des autres de 80 centimètres au moins.
- Il est interdit d'installer des lits superposés.
- Les revêtements des sols et des parois des locaux affectés à l'hébergement permettent un entretien efficace et sont refaits chaque fois que la propreté l'exige.
- Les locaux affectés à l'hébergement sont maintenus dans un état constant de propreté et d'hygiène.
- Des lavabos à eau potable et à température réglable ainsi que des serviettes et du savon sont mis à la disposition des travailleurs hébergés, à raison d'un lavabo pour trois personnes.
- Des cabinets d'aisance et des urinoirs sont installés à proximité des pièces destinées à l'hébergement dans les conditions déterminées par les articles R. 4228-11 et suivants.
- Des douches à température réglable sont installées à proximité des pièces destinées à l'hébergement, dans des cabines individuelles, à raison d'une cabine pour six personnes.

#### Les logements indignes et non décents : risques et responsabilités pour le bailleur

Au-delà du code du travail, les conditions de logement et d'hébergement sont strictement encadrées afin d'éviter toute situation de logements indignes.

#### Notion d'habitat indigne.

(Source: Pôle national de lutte contre l'habitat indigne. www.habitatindigne.logement.gouv.fr)

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.

« Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

Article 84 de la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009.

Cette définition concerne tous types de locaux et tous types d'occupation ; elle s'applique à tous locaux utilisés, de fait, aux fins d'habitation et à tous types d'occupation quels que soient leurs statuts, dès lors que les locaux présentent des risques.

À titre d'exemple, le fait de soumettre une personne à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine est puni d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et de 150.000 € d'amende. Cette peine peut même être portée jusqu'à 10 ans d'emprisonnement lorsque l'infraction est commise à l'égard de plusieurs personnes parmi lesquelles figurent des mineurs.

#### Un logement décent doit, au minimum :

- être composé d'une pièce d'une surface de 9 m² avec une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m ou à défaut, doit avoir un volume habitable de 20 mètres cubes.
- comporter certains éléments d'équipement et de confort (une installation permettant un chauffage normal, une installation d'alimentation en eau potable assurant à l'intérieur du logement la distribution, des installations d'évacuation des eaux ménagères et des eaux-vannes empêchant le refoulement des odeurs et des effluents et munies de siphon, une cuisine ou un coin cuisine aménagé de manière à recevoir un appareil de cuisson et comprenant un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide et à une installation d'évacuation des eaux usées, une installation sanitaire intérieure au logement comprenant un w.-c., séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle, comportant une baignoire ou une douche, aménagé de manière à garantir l'intimité personnelle, alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées; un réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces et des accès ainsi que le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables à la vie quotidienne).
- satisfaire à certaines conditions au regard de la sécurité physique et de la santé des locataires (assurer le clos et le couvert, être équipé de dispositifs de retenue des personnes dans un état conforme à leur usage ; la nature, l'état de conservation et d'entretien des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements du logement ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ; les réseaux et branchements d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conformes aux normes de sécurité sont en bon état d'usage et de fonctionnement ; les dispositifs d'ouverture et de ventilation des logements permettent un renouvellement de l'air adapté aux besoins d'une occupation normale du logement et au fonctionnement des équipements ; les pièces principales bénéficient d'un éclairement naturel suffisant et d'un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre)

En conclusion, un logement qui ne respecte pas tout ou partie de ces règles est considéré comme "non décent".



# Résidence Mobiles de Loisirs ou Mobil Home, Habitations Légères de Loisirs: des installations très encadrées

#### 1. RESIDENCES MOBILES DE LOISIRS (RML)

#### 1.1 Définition de la résidence mobile de loisirs (RML ou mobil-homes)

Les résidences mobiles de loisirs sont des véhicules terrestres habitables, destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir, qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler (art R111-33).

#### 2.2 Restriction des lieux ouverts à l'installation des résidences mobiles de loisirs

Contrairement aux caravanes, les résidences mobiles de loisirs ne sont admises que sur certains terrains, limitativement énumérés (R.111-34) Elles ne peuvent ainsi être installées que :

- 1. dans les PRL.
- 2. dans les terrains de camping,
- 3. dans les villages de vacances classés en hébergement léger.

Le décret interdit l'installation des résidences mobiles de loisirs sur les terrains de camping et emplacements de villages de vacances ou de maison familiale, cédés ou loués pour une durée supérieure à deux ans ( R. 111-34-1).

En dehors des cas ci-dessus les RML sont soumises au droit commun des autorisations d'urbanisme (DP si inférieur ou égale à 20 m² de surface de plancher et PC au delà).

#### 2. HABITATION LEGERE DE LOISIRS (HLL)

#### 2.1 Définition de l'habitation légère de loisirs (HLL)

Les habitations légères de loisirs sont des constructions démontables ou transportables destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir (R.111-31).

#### 2.2 Cas où une autorisation est obligatoire

Les HLL peuvent être implantées (R.111-32):

- 1. dans les PRL
- 2. dans les terrains de camping régulièrement créés sous réserve que leur nombre soit inférieur à 35 lorsque le terrain comprend moins de 175 emplacement ou à 20% du nombre total d'emplacement dans les autres cas
- 3. dans les villages de vacances classés en hébergement léger
- 4. dans les dépendances des maisons familiales de vacances agréées

#### RAPPEL:

L'implantation d'une habitation légère de loisirs est dispensée de toute formalité lorsque la surface de plancher est inférieure ou égale à 35 m² (DP au-delà: R.421-9 b) et que l'installation est faite sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs (PRL) autorisé. Cette dérogation n'est toutefois expressément accordée que lorsque le terrain d'accueil est situé en dehors d'un site classé ou d'un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité (R421-2 b).

En dehors des cas ci-dessus les HLL sont soumises au droit commun des autorisations d'urbanisme (DP si inférieur ou égale à 20 m² de surface de plancher et PC au-delà). (R.111-32-1)

#### 3. La solution du permis précaire: L433-1 et suivant du code de l'urbanisme

La qualification de permis précaire permet de déroger à l'article L 421-6 c'est à dire aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords. le permis précaire se dispense du respect des règles d'urbanisme (article L.421-8 du code de l'urbanisme).

Donc, une demande de permis de construire à titre précaire peut être accordée, quelle que soit la construction, nonobstant le zonage du PLU et la non-conformité à celui-ci.

L'article R.433-1 précise que l'arrêté de permis de construire comporte nécessairement l'indication du délai à l'expiration duquel le pétitionnaire doit enlever la construction autorisée :

- si le terrain est situé dans les secteurs protégés (secteur sauvegardé, PRI, site inscrit ou classé, champ de visibilité d'un monument historique ou une ZPPAUP).
- ou si le terrain est situé en dehors des zones urbaines, à urbaniser ou sur un emplacement réservé.

Le bénéficiaire du permis aura l'obligation d'enlever sans indemnité la construction et de remettre le terrain en l'état à ses frais soit à la date fixée par le permis soit à la première demande lorsque la construction sera située sur un emplacement réservé ou dans le périmètre d'une DUP.

De plus, l'article L.433-2 précise que l'arrêté accordant le permis de construire prescrit l'établissement au frais du demandeur et par voie d'expertise contradictoire d'un état descriptif des lieux.

#### **RAPPEL**

Les permis de construire ne pourront être accordés, même à titre précaire, que s'ils sont équipés (assainissement-eau-électricité- voie...)

En cas de captage d'eau, un arrêté préfectoral l'autorisant (ARS-coderst) devra être fourni dans le dossier de permis.